

SEANCE DU 27 août 2015

L'an deux mil quinze, le 27 août, le Conseil Municipal de la commune de Couzou, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Daniel BOUDOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 août 2015

PRESENTS : Daniel BOUDOT, Sandrine RIVIERE, Laurent CLAVEL, Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT., Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Nadine BAPTISTE, Claude LAGARDE.

ABSENTS EXCUSES : Odette PEYRONNENC, Anne BAZALGUES, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE.

Madame Anne BAZALGUES a donné procuration à Madame Sandrine RIVIERE,

SECRETARE DE SEANCE : Claude LAGARDE.

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU 26 juin :

Aucune remarque n'a été formulée

Approuvé à l'unanimité

2 - COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC : DELIBERATION POUR TRANSFERT EFFECTIF :

Suite à notre délibération de principe, l'inventaire des points d'éclairage a été réalisé et nous a été transmis. Le coût de celui-ci s'élève à 1800.74€ TTC. Sur ce montant notre participation effective s'élève à **336€ TTC** la FDEL prenant en charge la différence. En ce qui concerne la cotisation annuelle, compte tenu des points d'éclairage de notre commune notre dû sera de **816€ TTC**.

Pour information, cette année le coût des interventions est déjà de ce montant.

Les éclairages « boule » de la Mairie seront à déposer (ne sont plus branchés)

Les éclairages à remplacer dans la commune, tel que définis, doivent être chiffrés. Compte tenu du transfert de l'éclairage public si nous payons ces équipements le montant de l'opération devrait être moindre du fait d'achat groupé par la FDEL. Un nouveau devis a été demandé.

Vote à l'unanimité pour confirmer l'adhésion

3 – COMPLEMENT D'ADHESION A L'ADS : RECTIFICATION

Lors de la délibération du 13 mars relative au complément d'adhésion à l'ADS une mauvaise formulation avait été utilisée lors de la rédaction :

« Complément d'adhésion au service ADS au sein de **CAUVALDOR** »

Il convient de la remplacer par :

« Complément d'adhésion au service ADS au sein du **SMPVD** »

Il nous faut donc délibérer afin de rectifier cette erreur.

Vote à l'unanimité pour remplacer la formulation

4 – CANTINE SCOLAIRE DE GRAMAT:

Les Maires du Canton ont reçu une convocation, par courrier en date du 30 juillet, pour le samedi 1^{er} août à la Mairie de Gramat. Compte tenu de la date et peu d'élus étaient présents. Faisaient partie les associations de parents d'élèves.

Le Maire nous annonçait une augmentation du tarif qui passerait de 5€ à 6.07€ pour les hors Gramat.

Tout le monde a vivement protesté car aucune justification sérieuse ne permet ce tarif annoncé d'une augmentation de 17%. L'an passé tous les élus avaient souhaité plus de transparence sur les sommes annoncées, que nous n'avions pas d'échange sur les sommes présentées. D'après le Maire de Gramat, la réglementation aurait imposé en 2015 du personnel supplémentaire pour les maternelles : cette contrainte coûterait 30000€ de plus au budget.

L'ensemble des présents ont refusé de cautionner la somme affichée. Il est demandé un audit, sous quelque forme que ce soit, de manière indépendante. Se rapprocher de l'AMF serait utile pour se renseigner sur les ratios pratiqués ailleurs. Chiffres en mains des élus ont cité les communes de même importance avec des tarifs inférieurs d'au moins 20%.

Aujourd'hui les communes sont impliquées par le biais de participation aux repas ce qui n'était pas le cas avant. Il est incompréhensible que la cantine paye 100% de toutes les charges alors que les repas ne sont servis qu'en période scolaire (140 jours). Peut-être conviendrait-il que des prestations soient trouvées pendant les congés scolaires afin de « rentabiliser » et réduire les coûts. Actuellement un peu moins de 30000 repas par an, soit environ 200 par séance, est trop faible d'autant plus qu'une baisse de 5% de repas servis ont été enregistrés la dernière période.

Le Maire a répondu que les communes citées ne comptaient pas la totalité (?) des frais engagés à ce service. Pendant la période de congés, les employés remettaient « en état » l'ensemble des locaux pour la reprise du service. Que si les communes ne souhaitaient pas payer, la cantine serait fermée(...)

Après discussions, le Maire a dit réfléchir à une solution, notamment par le biais du glissement du personnel de surveillance vers la participation de fonctionnement des communes (somme due annuellement par élève) Les élus ont réaffirmé leur non accord sur les tarifs annoncés.

La semaine suivante, les élus ont reçu un mail annonçant une augmentation de 27c € par repas pour la nouvelle saison. J'ai personnellement répondu que je ne comprenais pas ces 27c € pas plus que les 1€ annoncé. Toujours un manque de clarté.

Le Maire de Gramat m'a appelé en souhaitant qu'en comité restreint les chiffres soient étudiés. J'ai conseillé que la composition comprenne 1 élu avec les représentants des parents d'élèves.

Nous en sommes restés là et avons reçu les nouveaux tarifs à savoir 5.27€ le repas « extérieur ». La participation de la commune, par le biais de la convention, serait augmentée de 7c soit 2.67€ et celle des parents de 20c.

Les membres du Conseil, constatent que nous avons par le passé eu de grosses difficultés au sujet de la transparence des coûts du service de la cantine. Qu'actuellement rien ne semble avoir changé dans la gestion de la cantine.

Les élus souhaitent que rapidement une réunion se tienne afin que la transparence soit de mise.

5 – RAPPORT DES POMPIERS PLAN PPFCI:

La Mairie vient de recevoir ce document. Pour les pompiers la forêt de la commune n'est pas classée en zone rouge. Le risque est assez faible (jaune). Malgré tout la réglementation impose un entretien des sous-bois afin de limiter le dépôt ou sol de matières inflammable (buissons, branches...). Il va falloir réfléchir de quelle façon satisfaire à cette obligation sans coût important pour notre commune.

D'autre part dans le cadre de la révision de la carte communale, nous devons avoir des réserves d'eau suffisantes à distance définie pour répondre au besoin en cas d'incendie Nous étudierons à ce moment-là les possibilités. Une réserve de 120m3 est nécessaire. Actuellement seul le lac du Couderc est inventorié. Un élu s'interroge sur les 120m3 de ce lac situé sur le couderc, même si il est retenu. A Couzou il y a des piscines qui pourraient faire office de réserve incendie. Monsieur le Maire avait proposé aux pompiers cette solution mais compte tenu des textes elles ne peuvent être retenues : aucune obligation d'être maintenues en eau. Elles seraient seulement utilisées en cas de besoin chez la personne concernées ou en voisinage avec accord. La citerne de la place de l'église est aussi évoquée. Renseignement sera demandé pour faire retenir cette possibilité si elle répond aux exigences.

Ces obligations de réserve d'eau nous seront imposées dans le cadre de la révision de la carte communale. Ce point important devra obligatoirement trouver, par défaut, une réponse par le biais d'une « nourrice » de 120m3.

6 – SITE INTERNET DE COUZOU :

Une proposition nous a été faite par la société fire-live. Un rendez-vous téléphonique avait été pris le 7 juillet à 20h à la Mairie. Les élus avaient été conviés par mail. Nous avons échangé avec ce responsable durant près d'1h30, de notre côté à deux (Christine et Daniel) sur ce site et eu des explications sur la façon de l'élaborer. Les démonstrations aidant, l'ergonomie reste assez simple par des procédures répétitives.

Ensuite Christine a travaillé depuis chez elle sur ce site car à Couzou un débit internet très lent et la non utilisation de Google Chrome ne permettait pas d'inclure les éléments souhaités sur le site. Les photos notamment ne pouvaient être chargées depuis la Mairie.

Compte tenu du coût et de la souplesse du site j'ai décidé de signer le contrat d'un an avec cette société. Pour l'année le montant est de 112.80€ TTC comprenant le nom de domaine **couzou.fr** (14€HT) et le contrat de service (80€ HT)

Nous sommes en train de réfléchir au contenu par lequel il convient de commencer et les rubriques à voir figurer. Un gros travail de reprise d'archives est à faire. Pour ce faire il y aura lieu de réunir la commission communication.

7 – COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS EXTERNES PAR LES ELUS SIEGEANT :

Peu de commissions se sont réunies en cette période estivale.

La commission de pôle voirie s'est réunie le 27 juillet. A l'ordre du jour, le classement de la voirie avec des échanges sur la définition et l'état des travaux d'investissement, Couzou n'en ayant pas cette année. Pour le fonctionnement, le gyrobroyeur et l'épareuse sont passés sur une durée de 6 jours environs. Le point à temps est aussi passé. Maintenant que le pôle comprend les anciennes communautés de Gramat et Padirac, le travail des équipes est plus dense. Monsieur Claude LAGARDE ne souhaite plus représenter la commune dans cette commission. Monsieur le Maire participera de façon permanente à cette thématique.

8 – CONVENTION D'EFFACEMENT DU RESEAU AERIEN DE TELECOMMUNICATION A LA PANNONIE :

Les travaux d'enfouissement comprennent l'électricité et les télécommunications. Pour ces derniers le montant s'élève à 10918,99€ TTC. Cette somme se décompose comme suit : génie civil 10500€ HT, travaux de câblage (2327.71€ HT, pris en charge à 80% par Orange) 418.99 net de taxe. Soit au total **13018.99€ TTC**.

Vote à l'unanimité pour passer la convention d'effacement du réseau aérien de télécommunication

Questions et informations diverses :

1. Monsieur le Maire a inscrit la commune pour participer à la manifestation nationale « jour de la nuit ». Elle se déroulera le 10 octobre. A cette occasion l'éclairage communal ne sera pas activé. Suivant la météo une promenade dans la commune pour observer le ciel ou une projection dans la Mairie sera organisée.
2. Compte tenu des élections régionales qui se dérouleront les 7 et 13 décembre, les listes électorales seront rouvertes jusqu'à fin septembre. Les personnes souhaitant s'inscrire à Couzou ou dans une autre commune sont priées de le faire dans le temps imparti. La commission « élections » se réunira rapidement pour une mise à jour.
3. Suite à la demande de la Sous-Préfecture, Monsieur le Maire a fourni les noms de 3 habitants de la commune en qualité de délégué de l'administration. Il s'agit de : BERLETTE Laurence épouse JAUDEAU, SEGOND Colette épouse VIDAL, RODIER Michel. Ensuite l'administration ne retiendra qu'un seul nom. Cette nomination ne sera effective que pour 2016.
4. SOCOTEC : une visite de contrôle après les travaux effectués à la Mairie. Tout est correct. Si aucune modification n'est apportée, il ne sera pas nécessaire de renouveler cette opération. D'ici quelques temps ce sera le contrôle du foyer et de l'église,
5. Pour l'appartement de la Mairie le loyer est révisable automatiquement chaque année au mois d'août. Jusqu'ici cette possibilité a été rarement appliquée. Monsieur le Maire pense que même si la somme est minime, il convient de le faire. Compte tenu de l'indice concerné le montant du loyer qui est actuellement 334.20€ passera au 1^{er} septembre 2015 à 335.75€. Cette augmentation a été signifiée au locataire ainsi qu'à la CAF,
6. FPIC : notre Conseil avait délibéré le 11 juin pour laisser à la communauté de communes la somme qui nous revenait à savoir 2994€. Celle-ci aurait permis de grouper les sommes sur les projets retenus. Lors du vote de chaque Conseil, toutes les communes concernées devaient unanimement approuver ce transfert. Deux se sont prononcées contre (Pinsac et Baladou). En conséquence, cette somme sera versée à notre commune,
7. Lors du Conseil du 26 juin, nous avons souhaité lancer un projet pour la réhabilitation de la « maison Bouscarel » et voir s'il serait réalisable et supportable pour les finances de Couzou. Monsieur le Maire a obtenu 2 rendez-vous en septembre : le 16 avec le Conseil Départemental et Quercy Energies puis le 22 avec le CAUE et le Parc (chaque

Conseiller est convié) Suite à ces rencontres, nous pourrions élaborer un projet avec des financements à la clé. Afin d'anticiper sur les besoins, Monsieur le Maire a inscrit pour la « maison Bouscarel » une somme de 150000€ dans le cadre du « programme unique régional ». Celui-ci devait être envoyé avant le 3 juillet 2015 (dossier adressé le 30 juin) L'ensemble de ce projet devra être défini et démarré au plus tard le second semestre 2016, ce qui nous laisse un peu de temps pour élaborer cette opération. Dans le cas contraire, nous retirerions notre candidature,

8. Classement voirie : la communauté de communes, par l'intermédiaire du pôle de Gramat, demande que chaque commune fasse le bilan de l'état des voies revêtues d'une part et le classement en 1 ou 2 de celles-ci.
 - a. Le classement en 1 désigne une route qui fait la liaison entre le bourg, les écoles, les zones industrielles et le chef-lieu bassin de vie. La périodicité pour la refaire complètement est de 12 années en moyenne,
 - b. La classification en seconde catégorie désigne une voie secondaire reliant les hameaux ou lieux d'habitation entre eux. Elle serait refaite entièrement en moyenne tous les 24 ans.
 - c. A celles-ci s'ajoutent les voies communales non-revêtues, en castine chez nous, sur un sol dur en général résistent bien. L'inconnue reste pour le moment les conditions dans lesquelles elles seront prises en compte.

Les documents : plan et listage de Couzou, ont été transmis aux Conseillers.

Un débat s'est engagé sur l'état. Dans l'ensemble la voirie est correcte. La liste remise ayant quelques années, des chemins sont mal définis. Sur les programmes annuels, restaient à faire :

- Le chemin de Pelapat (de la route du cimetière à la RD32)
- La Pannonie du calvaire à la maison qui était à Donatien,
- La Pannonie pour le passage le long de la maison de Monsieur Roy de Lachaise,
- Chemin de Pounissou du puits à la RD32.

Le chemin de Pelapat n'est pas en mauvais état et il ne semble pas utile de le refaire maintenant, pour La Pannonie l'enfouissement des lignes devant intervenir cette année, nous repousserons une fois ces travaux réalisés, en 2016. Ne resterait que la voirie de Pounissou en mauvais état.

Les autres routes sont bonnes ou moyennes.

Pour le classement en 1^{ère} catégorie, 2 routes méritent cette appellation :

- **la route de Calès (communale) sur 2410m** depuis la croix RD32, celle-ci ayant une circulation importante toute l'année. La largeur serait peut-être à revoir car trop étroite compte tenu de la circulation des engins agricoles,
- **la route de Poudurac sur 1370m** depuis la pointe quittant la RD32, en allant de Couzou vers Gramat, jusqu'à la croix pour rejoindre de nouveau la RD32. Cette voirie

est utilisée par bon nombre de véhicules (augmentation des résidents) qui se dirigent vers Gramat et de personnes se rendant dans le hameau.

Quant aux routes en « castine » tous les élus demandent que l'entretien soit assuré par la communauté, le rebouchage régulier des nids de poule notamment. Nombre de voies ne sont pas revêtues car stables mais ne doivent pas être oubliées.

En ce qui concerne les chemins de randonnées, il est regretté que dans Couzou nous n'ayons pas de « boucle » importante, le GR46 ne faisant que traverser la commune. Il faut y réfléchir étant entendu que ces chemins, reprenant des anciens tracés, ne seront pas ouverts aux véhicules motorisés. Des chicanes peuvent être implantées sans problème comme sur de nombreux sites.

9. Les restaurants du cœur ont envoyé un courrier de remerciement pour la subvention que nous leur avons faite (80€).

10. Suite à la demande d'un habitant de Couzou relatif à la vitesse des véhicules circulant dans le bourg et le manque de visibilité en venant de Rocamadour, Monsieur le Maire a obtenu un rendez-vous sur place afin de pouvoir constater de visu. M CROUZAT, responsable à St Céré du STR (Service Technique des Routes du département) a proposé, moyennant un coût que soit implanté un panneau avertisseur de vitesse qui enregistre les paramètres (nombre véhicules et vitesse) A la suite, une analyse nous est remise. Monsieur le Maire a évoqué la possibilité de poser des passages surélevés induisant un ralentissement. Entre ces ouvrages la réduction de vitesse est de 30km/h. Si ceux-ci sont trop espacés les véhicules reprennent de la vitesse. Les deux localisations les mieux indiquées seraient entre le niveau du monument et avant le restaurant venant de Gramat. La distance n'est pas très longue et correspond au besoin. M CROUZAT confirme que la réglementation de la circulation en centre bourg est la responsabilité du Maire. Il encourage à prendre contact avec la DDT, cette voie étant une route départementale. La démarche sera entreprise auprès de ce service par Monsieur le Maire.

11. Travaux enfouissement : tranche du bourg. Monsieur le Maire a rendez-vous le 8 septembre avec la FDEL pour clore cette partie qui dure depuis 1 an. Orange a des problèmes avec son sous-traitant et ils ne savent pas où ils en sont.

Pour la Pannonie les travaux démarreraient mi-septembre ou début octobre. Monsieur le Maire a demandé que ces travaux soient terminés pour le printemps, la voirie devant être refaite en suivant. De plus la saison estivale ne devra pas se faire dans le chantier.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h45

Le Maire

Daniel Boudot